

1. *Débitrice: Amigin'Line SA, 1950 Sion*
2. *Déclaration de faillite: 11.09.2003*
3. *Suspension de faillite: 09.01.2004*
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 26.01.2004*
5. *Avance de frais: CHF 3'000.00*

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

Office des faillites de Sion
1950 Sion

(02075746)